

ASSOCIATION JOIE DE VIVRE

Mérignac, le 15 janvier 2021

Madame, Monsieur,

Nous avons reçu quelques interrogations, suite au courrier concernant les réinscriptions pour 2021.

Vous trouverez, ci-après, certaines précisions :

L'adhésion, à la différence des participations, est une somme d'argent versée par les membres pour contribuer au fonctionnement de l'Association. Si les activités sont aujourd'hui réduites, les charges demeurent. L'adhésion n'est pas une "avance" pour services rendus.

Comme vous pouvez le constater, à part pour les adhérents qui sont inscrits aux voyages et aux activités qui fonctionnent, nous n'exigeons pas le paiement de l'adhésion et des autres participations.

Le fait de payer son **adhésion** est une façon d'exprimer son **soutien**, sa **solidarité** et sa **reconnaissance** à l'Association.

Cela est laissé à l'appréciation et à la sensibilité de chaque adhérent.

La fiche de renseignements vous demande simplement de **cocher les activités que vous souhaiteriez** prendre ou reprendre dès que cela sera possible.

Dès que nous pourrons préparer une « rentrée », il nous faudra ces éléments.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à tout questionnement et nous vous remercions de bien **vouloir informer les personnes de votre entourage qui n'ont pas internet.**

Cordialement

La Présidente et le Bureau

